

Rapport d'analyse du bilan d'activité des EMH et des indicateurs EHPAD Auvergne Rhône Alpes 2017

Groupe de travail

CPias Auvergne Rhône-Alpes

Pascal Fascia - Médecin hygiéniste

Emmanuelle Caillat-Vallet – Chargée d'études

Nadine Khouider - Cadre de santé en hygiène hospitalière

ARS

Philippe Burlat, Médecin inspecteur de santé publique DD 26

Martine Chapelle, Infirmière veille sanitaire DD 42

Contenu

Tables des illustrations	4
Table des tableaux	4
Introduction	5
Méthodologie	6
Résultats - analyses	7
Rapport activité des EMH	7
Données Générales.....	7
Ressources humaines	8
Taux de couvertures des EHPAD par les EMH	8
Bilan d'activités des EMH	10
Bilan indicateurs EHPAD	13
Conclusion	19
Annexe 1 : formulaire de recueil des indicateurs EHPAD–2017.....	20
Annexe 2 : GUIDE de REMPLISSAGE INDICATEURS EHPAD	29
Annexe 3 : Rapport activité EMH 2017.....	32

Tables des illustrations

Figure 1 : Année de mise en place des EMH	7
Figure 2 : Couverture départementale des 22 EMH.....	7
Figure 3 : Répartition des ETP de professionnels	8
Figure 4 : Couverture des EHPAD par les EMH.....	9
Figure 5 : Couverture des lits et places d'EHPAD par les EMH.....	9
Figure 6 : Motifs des déplacements programmés.....	10
Figure 7 : Motifs des déplacements pour gestion d'alerte et d'épidémies.....	11
Figure 8 : Répartition du taux de réponses des EHPAD selon l'intervention ou non d'une EMH/EOH	13
Figure 9 : Ressources humaines des EHPAD pour la prévention du risque infectieux selon l'intervention ou non d'une EMH/EOH.....	14
Figure 10 : Organisation de la prévention du risque infectieux en EHPAD selon l'intervention ou non d'une EMH/EOH	14
Figure 11 : Visites et formations en EHPAD selon l'intervention ou non d'une EMH/EOH	15
Figure 12 : Pourcentage d'atteinte de l'objectif ICSHA des EHPAD selon la convention avec une EMH/EOH	16
Figure 13 : Taux de couverture vaccinale antigrippale des résidents des EHPAD de la région selon l'intervention ou non d'une EMH/EOH	16
Figure 14 : Taux de couverture vaccinale antigrippale des professionnels des EHPAD de la région	17
Figure 15 : Surveillance environnementale dans les EHPAD de la région selon la convention avec une EMH/EOH	18

Table des tableaux

Tableau 1 : Formations (thèmes, nombre de professionnels et d'heures stagiaires).....	12
Tableau 2 : Répartition des EHPAD selon la zone géographique et l'intervention ou non d'une EMH/EOH	13
Tableau 3 : Nombre d'épisodes d'IRA et de GEA en 2017 dans les EHPAD répartis selon la convention avec une EMH/EOH.....	15
Tableau 4 : Politique d'identification des résidents ayant une indication de vaccination anti-pneumococcique.....	17

Introduction

La priorité 5 du Projet Régional de Santé (PRS) Rhône-Alpes 2012-2017 est de prévenir les infections associées aux soins en établissement de santé et le risque infectieux en établissement d'hébergement pour personnes âgées dépendantes.

Le Propias 2015 (programme national d'actions de prévention des infections associées aux soins) s'appuie sur le parcours de santé du patient au cours de sa prise en charge dans les différents secteurs de l'offre de soins, qu'il s'agisse des établissements de santé, établissements médico-sociaux ou soins de ville. Il vise à favoriser la mutualisation des moyens, la synergie, la cohérence et la continuité des actions de prévention tout au long de ce parcours.

C'est dans ce contexte que le dispositif EMH (Equipes Mobiles d'Hygiène) en Rhône Alpes a été financé afin d'apporter une expertise en hygiène aux EHPAD ne disposant pas des services d'une Equipe Opérationnelle d'Hygiène (EOH), ni de ressources propres.

Le suivi de la mise en œuvre du dispositif prévoit un rapport annuel de l'année écoulée, constitué d'un rapport d'activité de l'EMH et d'une synthèse des indicateurs de prévention du risque infectieux de l'ensemble des EHPAD de la région. Ces derniers seront recueillis par chaque EHPAD. Ce suivi fait l'objet du présent rapport pour l'année 2017.

L'analyse des données régionales réalisée chaque année est un outil de suivi et de pilotage du dispositif des EMH.

Méthodologie

Les items du rapport d'activité des EMH et les indicateurs EHPAD sont issus de la réflexion d'un groupe de travail régional constitué de représentants médicaux et paramédicaux des EMH, de représentants du CPias ARA et de l'ARS ARA. Ils sont présentés en annexe 1 et annexe 2. Ils font l'objet d'une réévaluation annuelle.

L'ARS sollicite l'ensemble des EHPAD (936 EHPAD publics, privés, mixtes) pour la collecte des indicateurs. Le CPias adresse le rapport d'activité à renseigner aux 22 EMH de la région. La saisie des données se fait en ligne à partir de mai 2018 pour le 30 juin 2018.

Les EMH accompagnent les EHPAD dans ce recueil d'indicateurs. Le CPias assure le contrôle qualité des données du rapport des EMH et retourne à chaque EMH les indicateurs des EHPAD en convention. Les EMH peuvent assurer un contrôle qualité des indicateurs fournis par les EHPAD avec possibilité de rectification des données saisies en ligne avant analyse régionale.

Le CPias et l'ARS procèdent à l'analyse régionale des données. Cette analyse régionale est transmise à chaque EMH/EOH par le CPias.

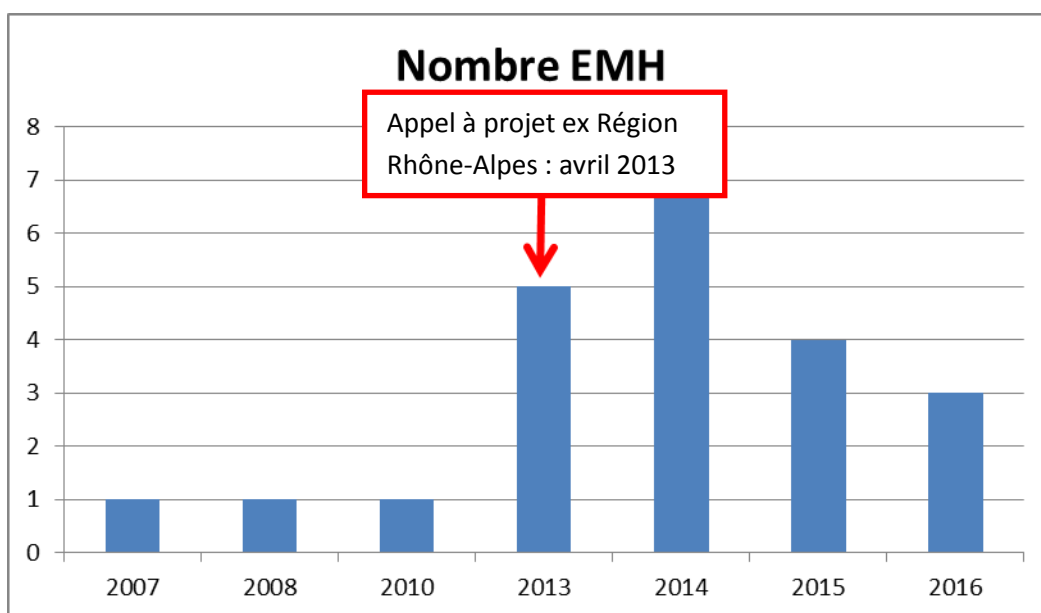
Résultats - analyses

Rapport activité des EMH

Données Générales

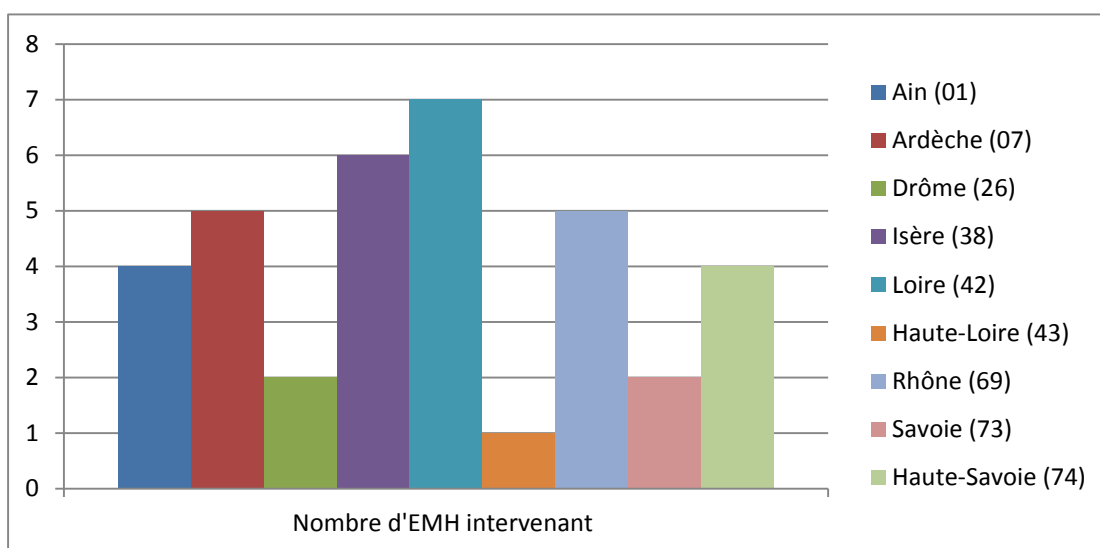
Les 22 EMH ont retourné leur rapport d'activité (100% de réponse). La première EMH est créée en 2007 et la dernière en avril 2016 (cf. figure 1).

Figure 1 : Année de mise en place des EMH



L'ensemble du territoire de l'ancienne région Rhône-Alpes est couvert par le dispositif EMH avec parfois plusieurs EMH sur un même département (cf. figure 2).

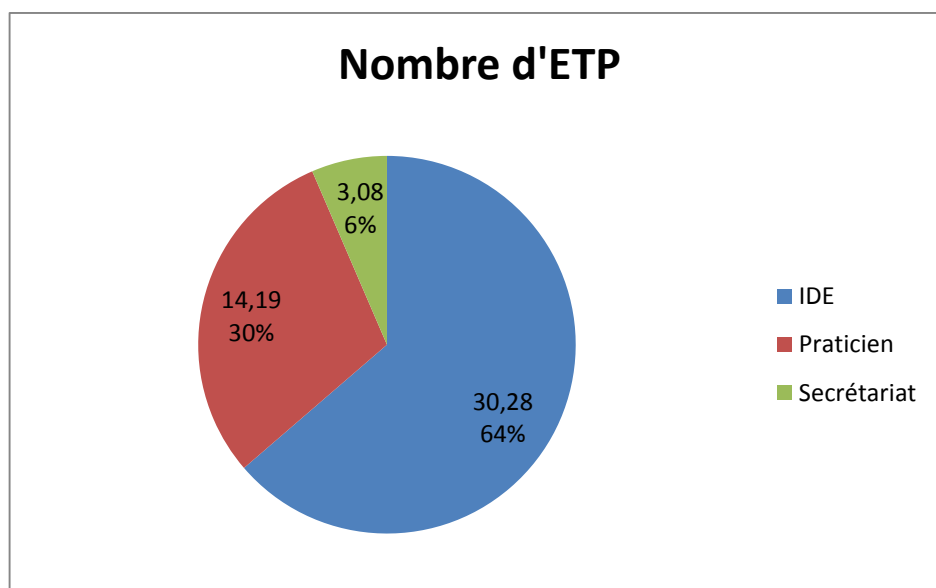
Figure 2 : Couverture départementale des 22 EMH



Ressources humaines

Les 22 EMH sont composées de **30** ETP d'IDE en hygiène, **14** ETP de praticiens en hygiène et de **3** ETP de secrétaires (cf. figure 3).

Figure 3 : Répartition des ETP de professionnels



L'appel à projet prévoit 1,8 ETP d'IDE, 1 ETP de praticien et 0,2 ETP de secrétaire pour 3 000 lits d'EHPAD. L'effectif théorique :

- Pour les lits en convention : 27,15 ETP d'IDE, 15,08 ETP de praticiens et 3,02 ETP de secrétaires ;
- Pour les lits éligibles : 27,81 ETP d'IDE, 15,45 ETP de praticiens et 3,09 ETP de secrétaires.

Le nombre de praticien est légèrement en deçà de l'effectif théorique alors que celui des IDE est légèrement au-dessus.

Taux de couvertures des EHPAD par les EMH

Les EMH couvrent 98% des EHPAD éligibles (cf. figure 4) ce qui représente 97,6% des lits et places éligibles. Dix-sept EMH couvrent 100% des EHPAD éligibles de leur secteur. Quatorze EHPAD de la Haute Loire sont pris en charge par une EMH.

Dans l'ex-territoire Rhône-Alpes, 98,10% (687/700,) des EHPAD sont couverts par une EMH ou une EOH.

Figure 4 : Couverture des EHPAD par les EMH

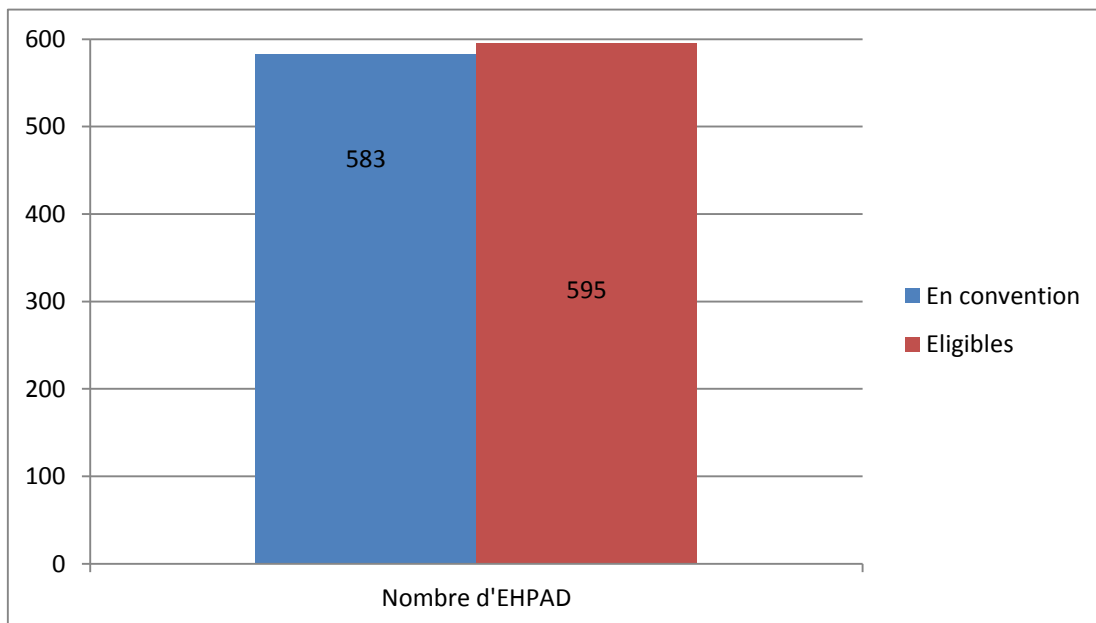
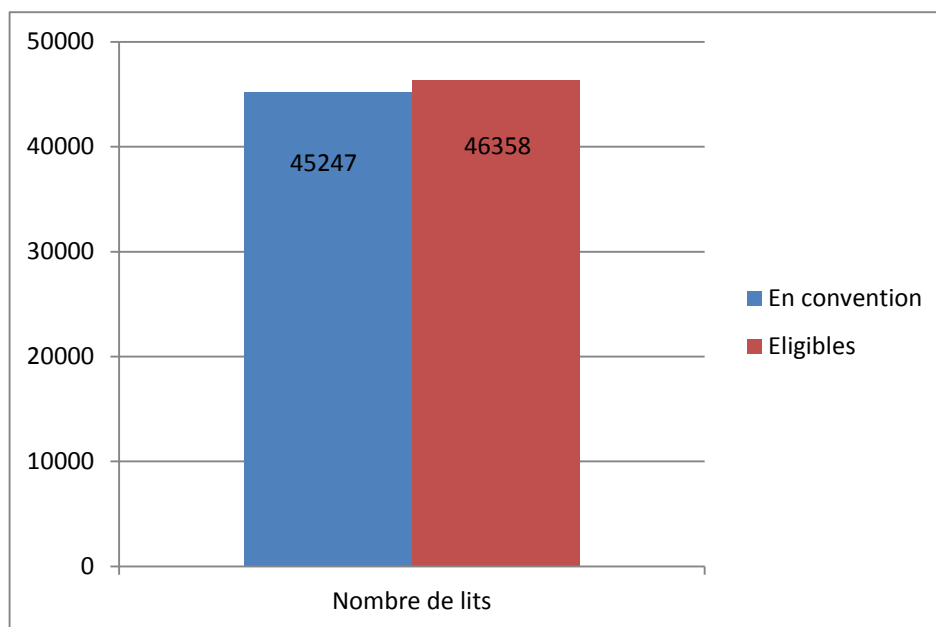


Figure 5 : Couverture des lits et places d'EHPAD par les EMH

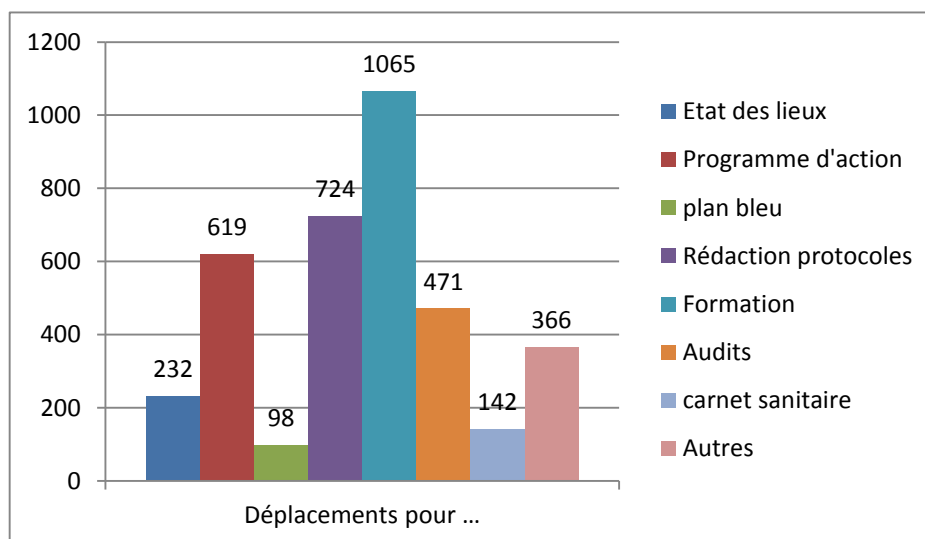


On observe une augmentation progressive du taux de couverture des lits et places d'EHPAD en 3 ans passant de 84% en 2015 , 94% en 2016 et à 97,6% en 2017.

Bilan d'activités des EMH

Les EMH ont réalisé 3 777 déplacements dont 3 414 déplacements programmés (90%) et 363 pour gestion d'alertes et d'épidémies (10%). La figure 6 présente les différents motifs de déplacements.

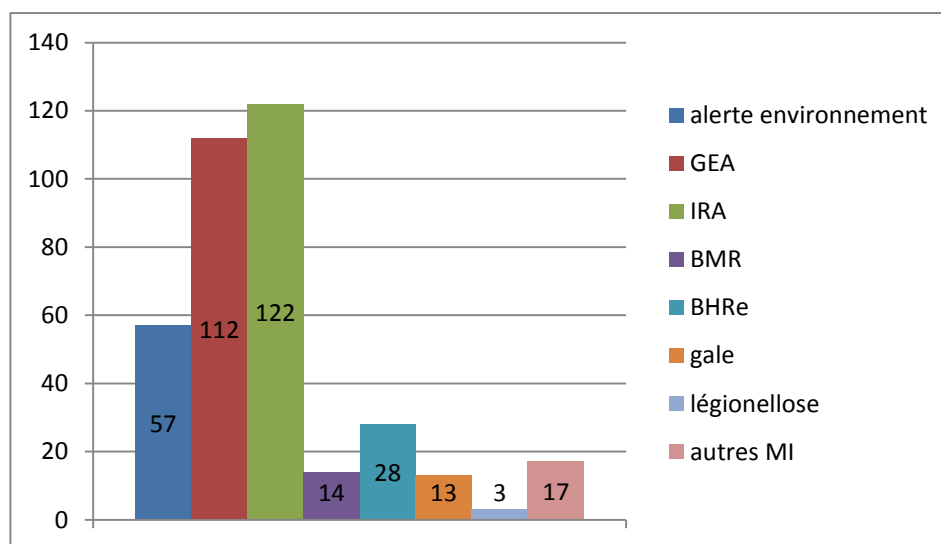
Figure 6 : Motifs des déplacements programmés



Les autres motifs concernent :

Travaux, organisation des locaux, visite nouveaux locaux, mise en place fontaines
Circuit linge/déchets, réunion avec blanchisserie, rencontre du fournisseur de produits d'entretien, aide au choix de matériel, matériel buccodentaire
Rencontre nouvelle équipe, point hygiène avec nouvelle IDEC, présentations de l'EMH, accompagnement correspondant hygiène
Accompagnement inspection ARS, suivi visite ARS, CPAM, aide au recueil des indicateurs, classeur DARI, plan d'actions
CLIN/EOH, CLIN, Commissions gériatriques, CHST, Comité de Prévention et de Maîtrise du Risque Infectieux
Hygiène des mains, concours hygiène des mains, campagnes hygiène des mains, campagnes vaccination, campagne grippe, information/animation, préparatoires formations, groupes de travail
Analyse de risque, gestion des excréta, rendu d'audit, enquête de prévalence, évaluation de la prescription antibiotiques, REX épidémie GEA, déplacements pour REX sur épidémies
Information résidents, plateforme de répit

Figure 7 : Motifs des déplacements pour gestion d'alerte et d'épidémies



Les autres maladies infectieuses concernent :

<i>Clostridium difficile</i>
TIAC- suspicion de TIAC
Surveillance infections urinaires
Coqueluche
Listériose
Suspicion hépatite A chez 2 résidentes avec transmission croisée
AES

Concernant l'item «nombre total de conseils téléphoniques/mails », les données sont non exploitables en raison d'une absence de traçabilité systématique. Seules 12 EMH ont répondu à cet item. Le nombre de conseil par EMH varie de 5 à 412 conseils ce qui représente un total de 1234 conseils tracés.

Les EMH ont formé plus de 15 000 professionnels ce qui représente près de 29 000 heures stagiaires (cf. tableau 1). Les principaux thèmes abordés sont les précautions standard, la vaccination et la gestion d'épidémies.

Par comparaison avec l'année précédente, plus de professionnels sont formés pour un volume d'heures stagiaires inférieur : les EMH forment plus de professionnels sur des temps plus courts. Les thèmes de formation prédominant sont : précautions standard, vaccination, épidémie, précautions complémentaires d'hygiène, entretien des locaux...

Tableau 1 : Formations (thèmes, nombre de professionnels et d'heures stagiaires).

Thèmes	Nombre de professionnels formés	Nombre d'heures stagiaire
PS	5781	11035
Vaccination	3393	2975
Epidémie	1417	1879
PCH	1406	1998
Autres	1227	3708
Entretien des locaux	495	1838
BMR/BHRe	366	390
CHH	356	4074
Bon usage des ATB	299	461
Environnement (légionnelle...)	252	382
Dispositifs invasifs	124	209
TOTAL	15116	28949

Les EMH ont participé à **156 réunions de travail** et ont animé **111** sessions de travail :

- participation au COPIL EMH, groupe indicateurs, groupe régional ATB, RETEX Grippe, filière gérontologiques, COPIL FAM/MAS....
- animation de réseaux d'Hygiène en lien avec des partenaires variés
- groupe de travail maitre de maison, IDEC-Correspondant, médecins,
- chambre des erreurs....

Bilan indicateurs EHPAD

Parmi les 936 EHPAD de la région, 739 d'entre eux ont renseigné leurs indicateurs, soit un taux de réponse de 78,95%. Ce taux de réponse varie selon la zone géographique (cf. tableau 2).

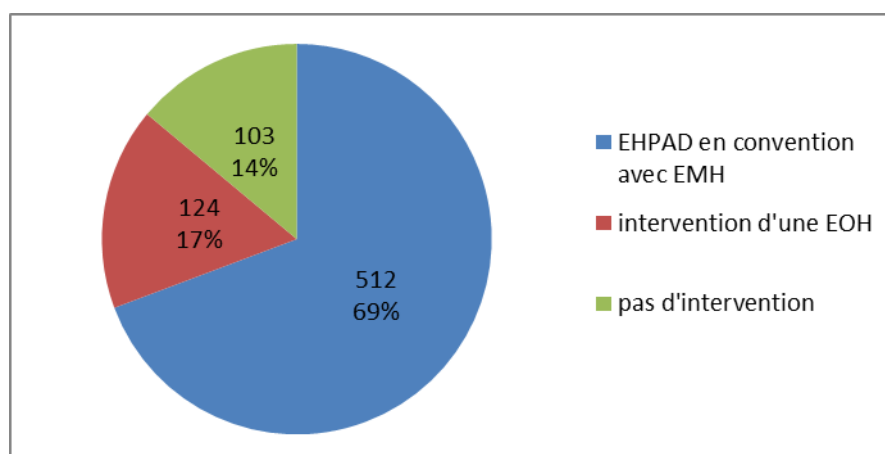
Tableau 2 : Répartition des EHPAD selon la zone géographique et l'intervention ou non d'une EMH/EOH

	en convention	Intervention EOH	ni EOH ni EMH	Total EHPAD
ExRA	499	93	7	599/700 85,57%
ExAuvergne	13	31	96	140/236 59,32%
Total ARA	512	124	103	739/936 78,95%

Parmi les 583 EHPAD en convention avec une EMH, 512 ont retourné leurs indicateurs (87,8%). Sur le territoire auvergnat, près de 60% des EHPAD ont retourné leurs indicateurs.

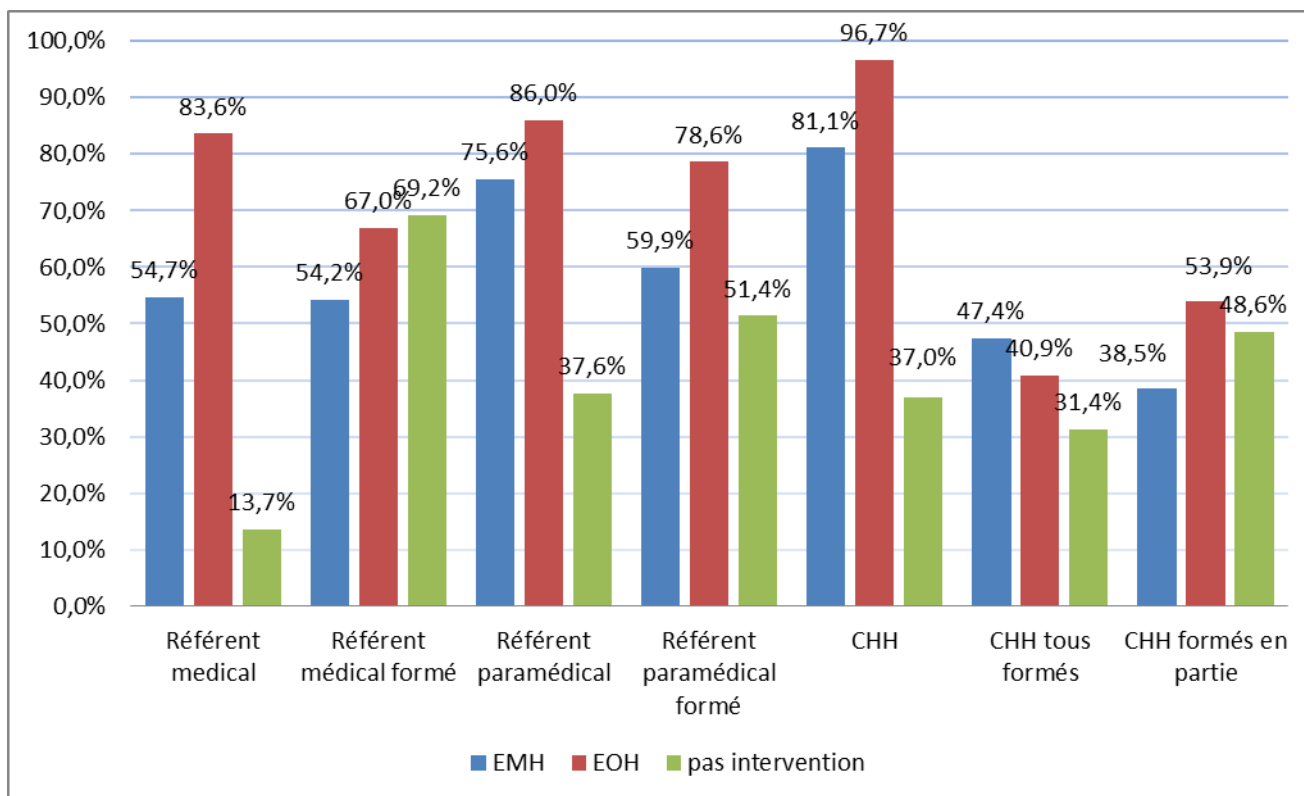
La figure 8 montre la répartition des réponses selon l'intervention ou non d'une EMH/EOH.

Figure 8 : Répartition du taux de réponses des EHPAD selon l'intervention ou non d'une EMH/EOH



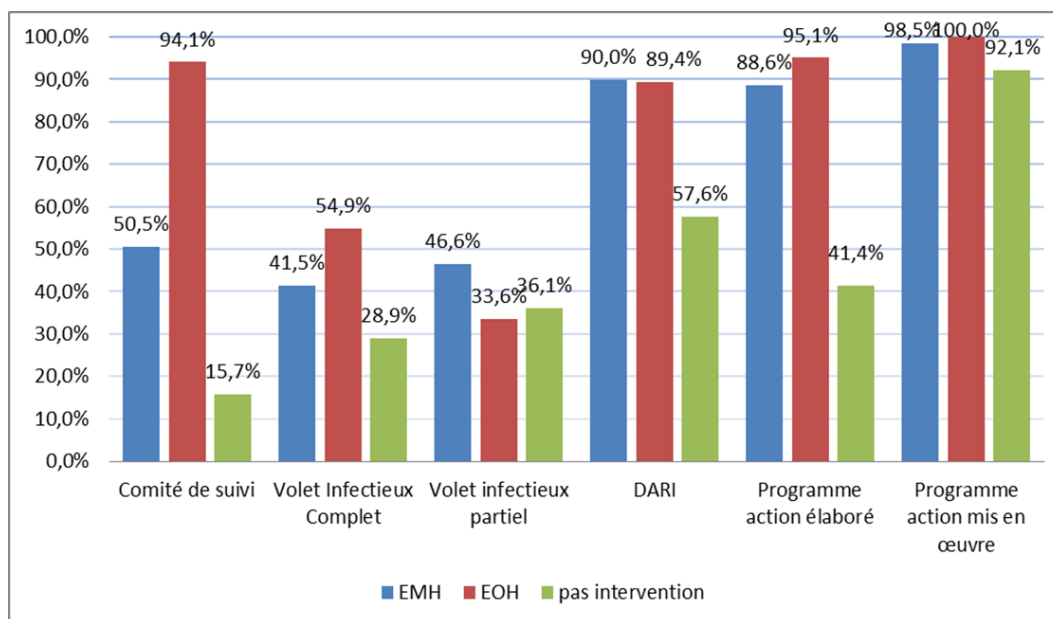
Les ressources humaines impliquées dans la prévention du risque infectieux sont plus importants dans les EHPAD en convention avec une EMH/EOH que dans les EHPAD sans intervention d'une EMH/EOH (cf. figure 9). Les EHPAD en convention avec une EOH disposent plus de 8 fois sur 10 d'un référent médical contre 13% pour les EHPAD sans intervention d'une EMH/EOH.

Figure 9 : Ressources humaines des EHPAD pour la prévention du risque infectieux selon l'intervention ou non d'une EMH/EOH



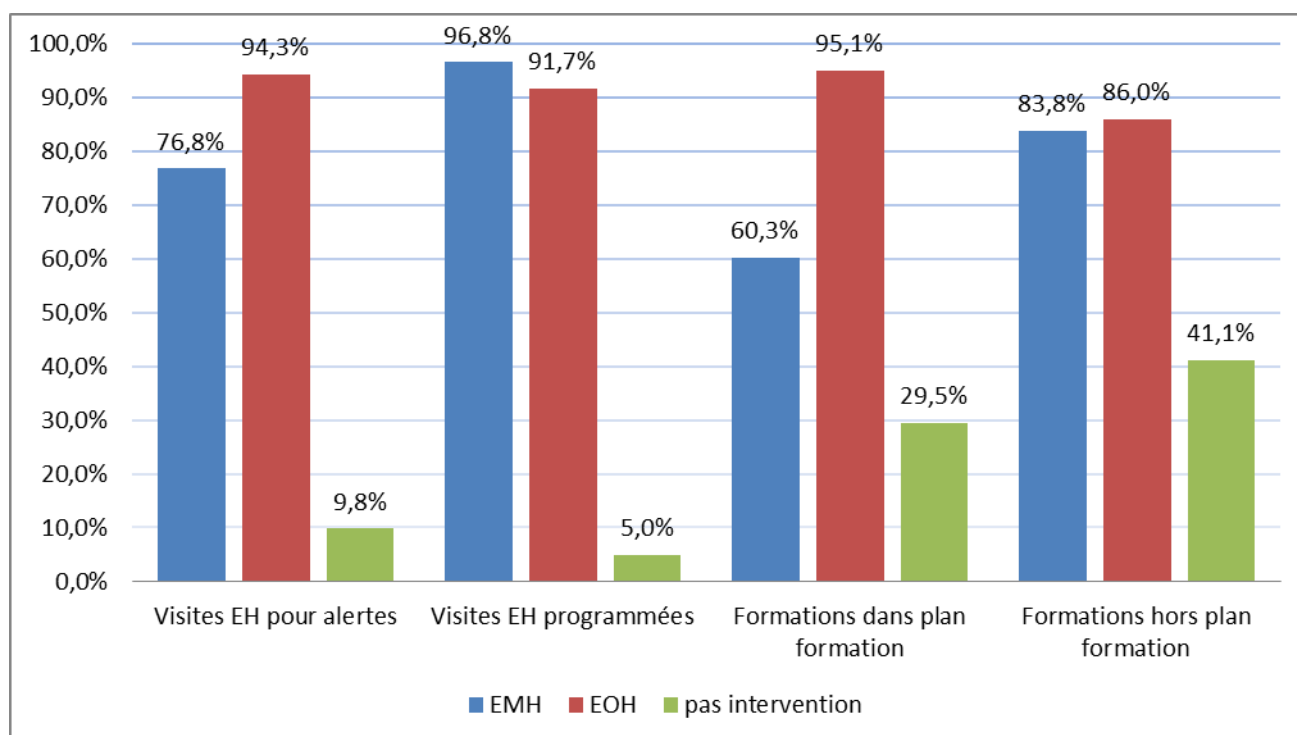
L'organisation de la prévention du risque infectieux est plus complète dans les EHPAD bénéficiant de l'intervention d'une EMH/EOH que dans ceux sans intervention (cf. figure 10). Dans les EHPAD en lien avec une EMH/EOH, dans près de 90% des cas un volet infectieux complet ou partiel est en place (vs 65% des EHPAD sans convention), le DARI est constitué (vs 57,6% des EHPAD sans convention) et un programme d'action est élaboré (vs 41% des EHPAD sans convention)

Figure 10 : Organisation de la prévention du risque infectieux en EHPAD selon l'intervention ou non d'une EMH/EOH



Les EHPAD sans convention avec une EMH/EOH bénéficient de peu d'intervention sur site et de moins de formation sur le thème de la prévention du risque infectieux. (cf. figure 11).

Figure 11 : Visites et formations en EHPAD selon l'intervention ou non d'une EMH/EOH



Le nombre d'épisodes d'IRA et de GEA déclaré par les EHPAD en 2017 est de 515, dont 298 (57,86%) épisodes d'IRA et 217 (42,14%) de GEA (cf. tableau 3). Les EHPAD en convention avec une EMH/EOH signalent plus d'épisodes d'IRA/GEA (0,7 à 0,8 épisode par EHPAD) que les EHPAD sans convention (0,5 épisodes par EHPAD).

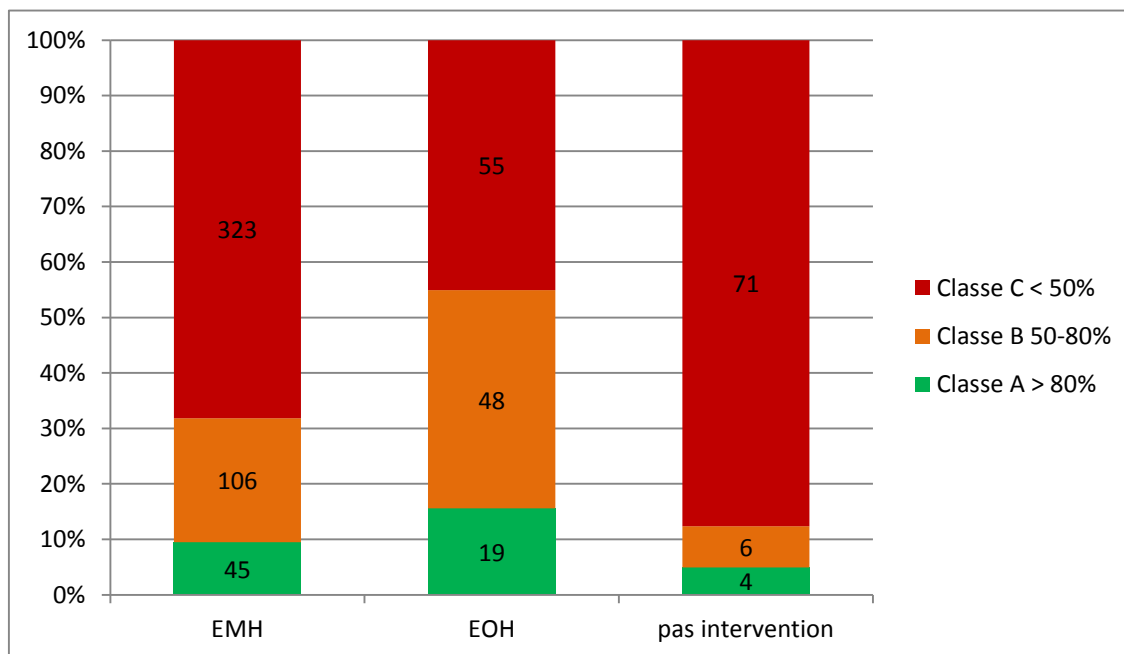
Tableau 3 : Nombre d'épisodes d'IRA et de GEA en 2017 dans les EHPAD répartis selon la convention avec une EMH/EOH

	EMH	EOH	Pas intervention	Total
IRA	210	54	34	298
GEA	150	48	19	217
Total	360	102	53	515
Nb EHPAD	512	124	103	739
Nb moyen/EHPAD	0,7	0,8	0,5	0,7

L'indicateur de consommation des SHA en EHPAD a été établi à 4 frictions/jour/résident. Les EHPAD peuvent ainsi établir un objectif de consommation. La figure 12 montre la répartition du taux d'atteinte de cet

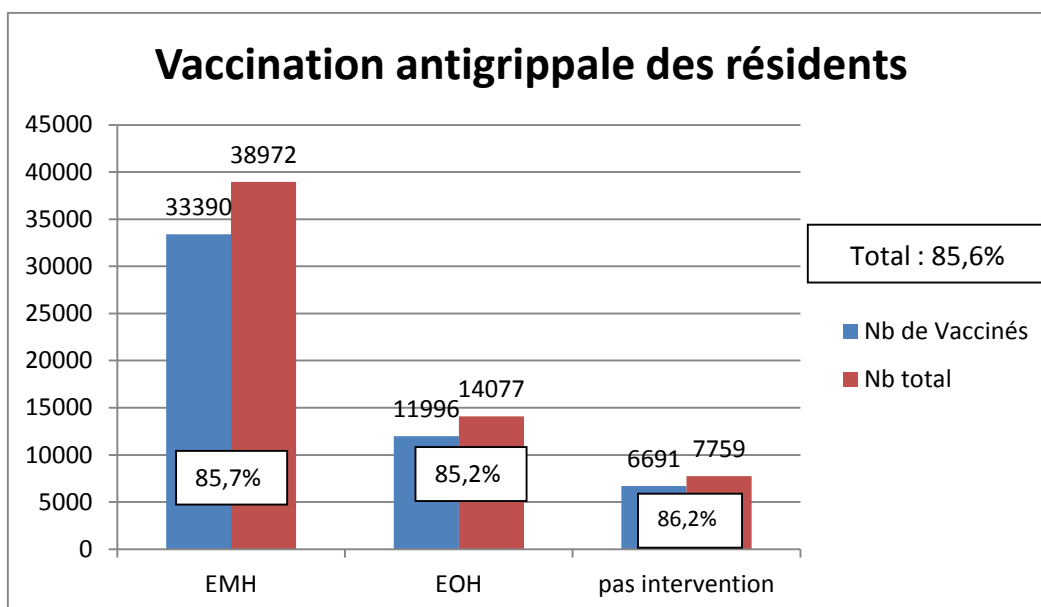
objectif : plus de la moitié des EHPAD en lien avec une EOH atteignent au moins 50% de l'objectif contre environ 30% des EHPAD en convention avec une EMH et environ 10% des EHPAD sans lien avec une EMH/EOH. A noter que l'objectif du nombre de frictions/résident/jour est passé de 2 à 4 entre 2015 et 2017 (taux référent ICSHA2 en USLD).

Figure 12 : Pourcentage d'atteinte de l'objectif ICSHA des EHPAD selon la convention avec une EMH/EOH (4 frictions/j/résident)



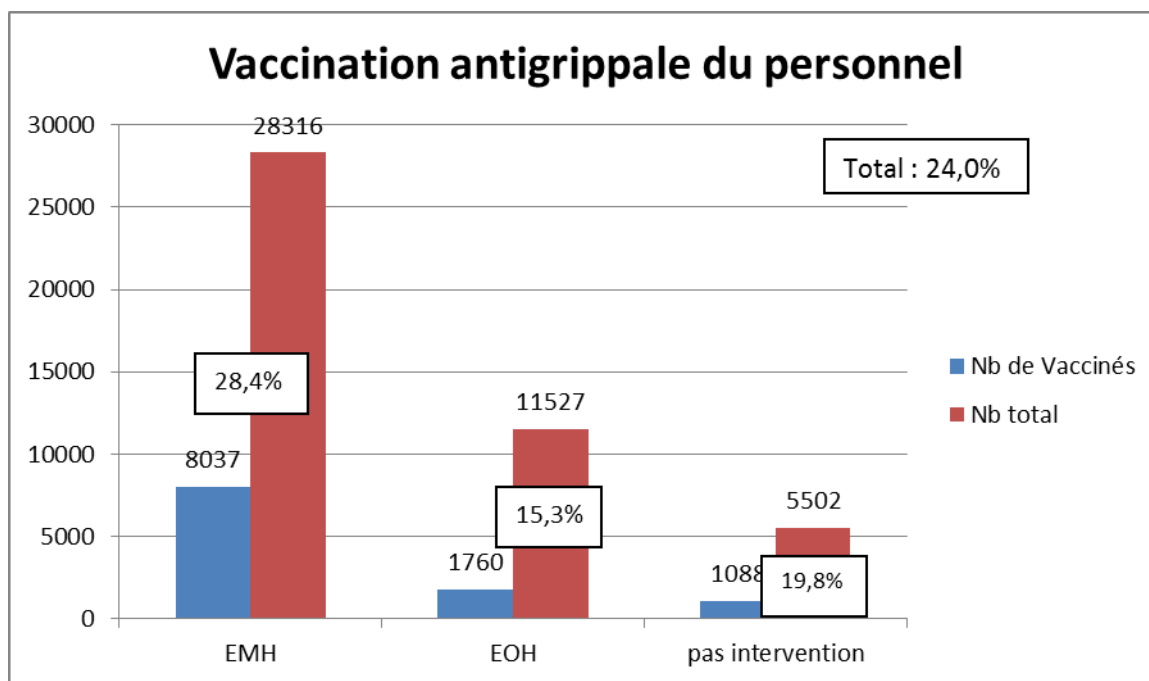
Le taux de couverture antigrippale des résidents est de plus de 85% dans les EHPAD de la région (cf. figure 13).

Figure 13 : Taux de couverture vaccinale antigrippale des résidents des EHPAD de la région selon l'intervention ou non d'une EMH/EOH



Le taux de couverture vaccinale antigrippale des professionnels de santé reste globalement faible (cf. figure 14) avec des disparités selon l'intervention d'une EMH/EOH. Les EHPAD en lien avec une EOH présentent le taux de couverture vaccinale des professionnels le plus faible et les EHPAD en convention avec une EMH, le taux le plus élevé.

Figure 14 : Taux de couverture vaccinale antigrippale des professionnels des EHPAD de la région



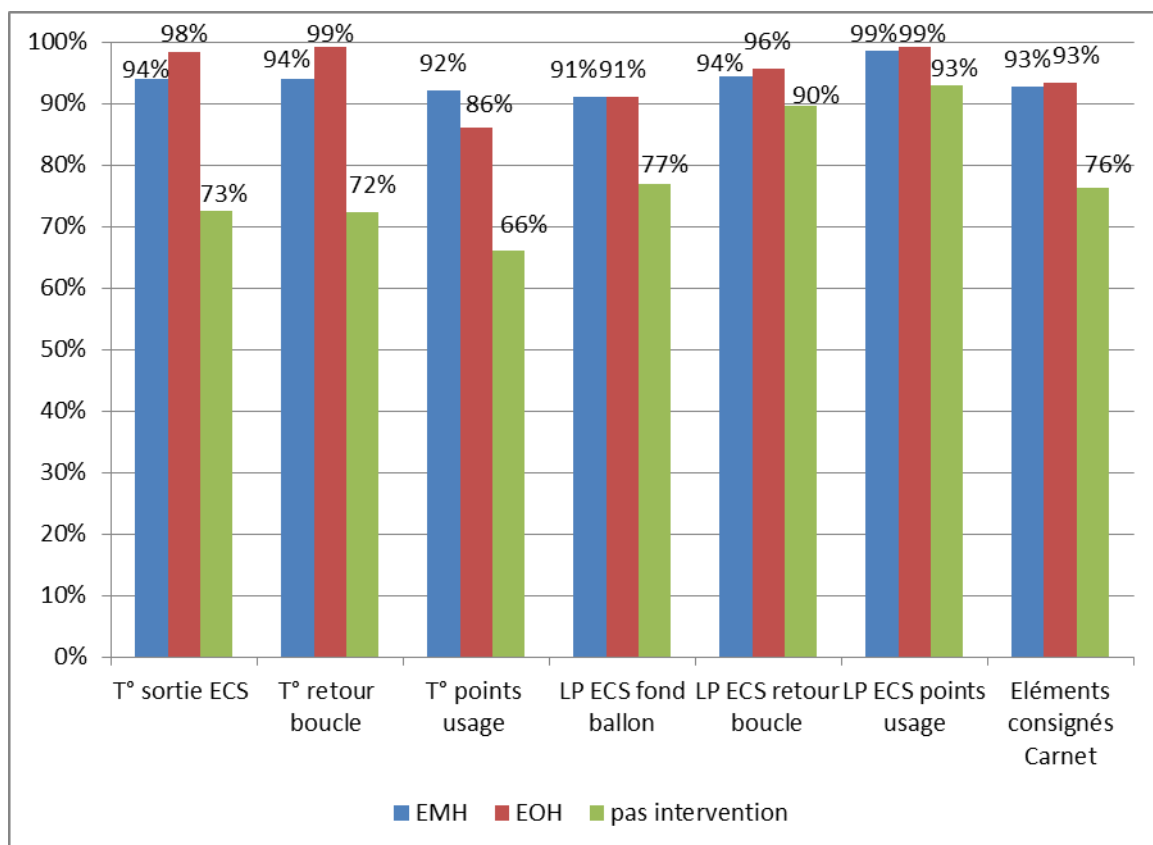
Pour 2 tiers des EHPAD en convention avec une EMH/EOH, aucune politique d'identification des résidents ayant une indication de vaccination anti-pneumococcique n'est en place (cf. tableau 4).

Tableau 4 : Politique d'identification des résidents ayant une indication de vaccination anti-pneumococcique.

Politique	EMH	EOH	Pas d'intervention
NON	62,8% (316)	67,8% (82)	55,6% (55)
OUI	37,2% (187)	32,2% (39)	44,4% (44)
Non réponse	1,8% (9)	2,4% (3)	3,9% (4)

La surveillance environnementale des températures de l'ECS est plus fréquemment réalisée dans les EHPAD en convention avec une EMH/EOH (plus de 90%) que dans les EHPAD sans convention (cf. figure 15). La recherche de la contamination par de la legionella est réalisée par plus de 9 EHPAD sur 10 pour l'ensemble des EHPAD, sauf en fond de ballon où cette recherche est moins souvent réalisée pour les EHPAD sans lien avec une EMH/EOH. La traçabilité de ces éléments dans le carnet sanitaire est plus importante si l'EHPAD est en lien avec une EMH/EOH (93%° ;

Figure 15 : Surveillance environnementale dans les EHPAD de la région selon la convention avec une EMH/EOH



Conclusion

L'ensemble des EHPAD de la région a répondu favorablement à la collecte des indicateurs soit 739/936 EHPAD, **79% des EHPAD** de la région. Les EHPAD du territoire auvergnat ont participé pour la première fois à ce recueil et ont fait preuve d'une bonne mobilisation avec près de 6 EHPAD répondants sur 10, malgré l'absence d'EMH. Pour les EHPAD du territoire rhône-alpin, **87,8% des EHPAD en convention** ont renseigné leur bilan. La collecte des données en ligne n'a été pas un frein à la participation.

L'analyse des données régionales met en évidence la nécessité de poursuivre des actions dans les domaines suivant :

- l'hygiène des mains
- la vaccination des résidents notamment contre le pneumocoque
- la vaccination antigrippale des professionnels de santé
- la rédaction du volet infectieux plan bleu

Il est mis également en évidence des différences entre les EHPAD en convention avec une EMH/EOH et les EHPAD sans ressources en hygiène dans la prévention du risque infectieux, notamment pour les EHPAD du territoire auvergnat. Ceci justifie le déploiement d'EMH sur ce territoire à partir de 2019.

Recueil des indicateurs en EHPAD

Année : 2017

Il est souhaitable de conserver les documents « preuves » pour certains items.

1° Identification de l'EHPAD

Nom de l'EHPAD

Adresse

Capacité de lits en Hébergement permanent

Capacité de lits en hébergement Temporaire

Capacité de lit en accueil de jour

2° Coordonnées du déclarant

Nom, Prénom

Fonction

Adresse mail

Téléphone

3° Nombre de journées réalisées (données indispensables pour le calcul des indicateurs)

Nombre de journées facturées issues de l'ERRD (état réalisé des recettes et des dépenses de 2017)*

*Inclure les journées d'hébergement temporaire et ne pas inclure l'activité des accueils de jour

4° Organisation

4-1 Disposez-vous de l'intervention d'une Equipe d'Hygiène = menu déroulant

- Equipe opérationnelle d'hygiène (EOH)
- Par convention d'une Equipe mobile d'hygiène (EMH)
 - (menu déroulant avec la liste des EMH)
- Pas d'intervention d'EOH ou d'EMH

4-2 Un référent médical¹ (responsable mandaté) pour les EHPAD non gérés par un établissement de santé ou un responsable infectiovigilance/ président CLIN pour les EHPAD gérés par un établissement de santé est **désigné** au titre de la politique de prévention du risque infectieux dans votre établissement (hors praticien EMH/EOH)

- Oui (document preuve)
- Non

Si oui, est-il formé¹ oui non

4-3 Un référent paramédical² (IDEC, Cadre de santé) est **désigné** au titre de la politique de prévention du risque infectieux dans votre établissement.

- Oui (document preuve)
- Non

¹ http://nosobase.chu-lyon.fr/recommandations/cclin_arlin/EHPAD/V2015/fiche_poste_medecin_referent.doc

² http://nosobase.chu-lyon.fr/recommandations/cclin_arlin/EHPAD/V2015/fiche_poste_ide_referent.doc

³ http://nosobase.chu-lyon.fr/recommandations/cclin_arlin/EHPAD/V2015/fiche_poste_correspondant.doc

⁴ Participation à une réunion sur le thème du risque infectieux avec le directeur, le médecin coordonnateur, la cadre ou l'infirmière coordinatrice
<http://nosobase.chu-lyon.fr/Reglementation/2012/Circulaire/15032012.pdf>

⁵ https://www.auvergne-rhone-alpes.ars.sante.fr/sites/default/files/2016-12/20150324_ARSPA_ListesElementsconstitutifsPlanBleu_VoletInfectieux.pdf

Si oui, est-il formé² oui non

4-4 Des correspondants en hygiène³ (IDE, ASD, ASH) sont

Identifiés oui (document preuve) non

Formés oui tous oui certains d'entre eux non aucun

4-5 Un comité de suivi du risque infectieux ou équivalent⁴ pour les EHPAD non gérés par un établissement de santé ou un CLIN pour les EHPAD gérés par un établissement de santé s'est réuni au moins 1 fois dans l'année

Oui (document preuve)

Non

4-6 Un volet infectieux⁵ existe dans le plan bleu / plan blanc pour les EHPAD gérés par un établissement de santé

Oui complet, si tous les items de la liste de contrôle des éléments constitutifs du volet infectieux du plan bleu sont présents (document preuve)

Oui partiel, si les items de la liste de contrôle des éléments constitutifs du volet infectieux du plan bleu ne sont pas tous présents (document preuve)

Non

4-7 Dans le cadre de l'élaboration du DARI, l'autoévaluation du GREPHH « Maîtrise du risque infectieux en EHPAD » ou équivalent (cartographie des risques) a été réalisée au moins 1 fois

Oui (document preuve)

Non

4-8 Un programme d'actions annuel ou pluriannuel a été élaboré

Oui (document preuve)

Non

4-8 bis Si oui est-il mis en œuvre ?

Oui, même partiellement (document preuve)

Non

4-9 Visites de l'équipe d'hygiène

4-9-1 En cas de gestion d'alertes sanitaires (épidémie IRA, GEA, alerte légionnelle...)

- Oui
- Non

4-9-2 Programmées, hors alertes sanitaires

- Oui
- Non

4-10 L'établissement organise des formations annuelles sur le thème de la prévention du risque infectieux

- Oui incluses dans le plan de formation*
- Oui hors plan de formation*
- Non

*peuvent inclure les formations dispensées par les EMH et EOH

5° Suivi de l'activité	Réponses								Commentaire																																																																	
5-1 Gestion des épidémies IRA/ GEA	Infections respiratoires aigües (IRA)				Gastro-entérites aigües (GEA)																																																																					
<p>Nombre épidémies dans l'année répondant aux critères de signalement (au moins 5 cas d'IRA ou 5 cas de GEA chez les résidents dans un délai de 4 jours ou 2 cas d'infections à <i>Clostridium difficile</i>)</p>																																																																										
<p>Taux d'attaque (nombre de cas sur le nombre total de résidents) à renseigner pour chaque épidémie</p>	<table border="1"> <thead> <tr> <th>Epidémie n°</th> <th>Nb cas IRA</th> <th>Nb total résidents</th> <th>Taux d'attaque</th> </tr> </thead> <tbody> <tr><td>1</td><td></td><td></td><td>#DIV/0!</td></tr> <tr><td>2</td><td></td><td></td><td>#DIV/0!</td></tr> <tr><td>3</td><td></td><td></td><td>#DIV/0!</td></tr> <tr><td>4</td><td></td><td></td><td>#DIV/0!</td></tr> <tr><td>5</td><td></td><td></td><td>#DIV/0!</td></tr> <tr><td>6</td><td></td><td></td><td>#DIV/0!</td></tr> <tr><td>7</td><td></td><td></td><td>#DIV/0!</td></tr> </tbody> </table>	Epidémie n°	Nb cas IRA	Nb total résidents	Taux d'attaque	1			#DIV/0!	2			#DIV/0!	3			#DIV/0!	4			#DIV/0!	5			#DIV/0!	6			#DIV/0!	7			#DIV/0!				<table border="1"> <thead> <tr> <th>Epidémie n°</th> <th>Nb cas GEA</th> <th>Nb total résidents</th> <th>Taux d'attaque</th> </tr> </thead> <tbody> <tr><td>1</td><td></td><td></td><td>#DIV/0!</td></tr> <tr><td>2</td><td></td><td></td><td>#DIV/0!</td></tr> <tr><td>3</td><td></td><td></td><td>#DIV/0!</td></tr> <tr><td>4</td><td></td><td></td><td>#DIV/0!</td></tr> <tr><td>5</td><td></td><td></td><td>#DIV/0!</td></tr> <tr><td>6</td><td></td><td></td><td>#DIV/0!</td></tr> <tr><td>7</td><td></td><td></td><td>#DIV/0!</td></tr> </tbody> </table>	Epidémie n°	Nb cas GEA	Nb total résidents	Taux d'attaque	1			#DIV/0!	2			#DIV/0!	3			#DIV/0!	4			#DIV/0!	5			#DIV/0!	6			#DIV/0!	7			#DIV/0!					
Epidémie n°	Nb cas IRA	Nb total résidents	Taux d'attaque																																																																							
1			#DIV/0!																																																																							
2			#DIV/0!																																																																							
3			#DIV/0!																																																																							
4			#DIV/0!																																																																							
5			#DIV/0!																																																																							
6			#DIV/0!																																																																							
7			#DIV/0!																																																																							
Epidémie n°	Nb cas GEA	Nb total résidents	Taux d'attaque																																																																							
1			#DIV/0!																																																																							
2			#DIV/0!																																																																							
3			#DIV/0!																																																																							
4			#DIV/0!																																																																							
5			#DIV/0!																																																																							
6			#DIV/0!																																																																							
7			#DIV/0!																																																																							
<p>Double cliquer dans le tableau pour rentrer vos données. Sinon faire le calcul : nb cas x 100/nb total résidents.</p>				<p>Double cliquer dans le tableau pour rentrer vos données. Sinon faire le calcul : nb cas x 100/nb total résidents.</p>																																																																						

5-2 Hygiène des mains

ICSHA (indice de consommation de solutions hydro-alcooliques) calculé sur la base d'un objectif de 4 frictions (une friction correspond à un volume 0.003L de produit hydro-alcoolique) par résident et par jour. Il est exprimé en un pourcentage d'atteinte de l'objectif.

*Consommation (en litre) annuelle de solutions hydro-alcooliques (estimée d'après les achats)

**Consommation théorique (0.003L x 4 x nombre de journées réalisées)

***Pourcentage de l'objectif :

$$\frac{\text{SHA consommée (consommation annuelle en L)}}{\text{Consommation théorique de SHA}}$$

****Nb de frictions réalisées par les professionnels/jour/résident (pourcentage atteinte de l'objectif x 4 frictions/j/résident)

Consommation annuelle SHA*	Consommation SHA théorique**	% consommation annuelle/ consommation théorique***	Nb de friction /jour/résident* ***
		#DIV/0!	#DIV/0!

Double cliquer dans le tableau pour rentrer vos données.

Sinon, faire le calcul : conso annuelle SHA x 100/conso SHA théorique.

5-3 Vaccination								
Nombre total de résidents								
Nombre de résidents vaccinés par injection contre la grippe saisonnière	<table border="1"> <thead> <tr> <th>Nb résidents vaccinés (grippe)</th> <th>Nb total résidents</th> <th>% résidents vaccinés/Nb total résidents</th> </tr> </thead> <tbody> <tr> <td></td> <td></td> <td>#DIV/0!</td> </tr> </tbody> </table>	Nb résidents vaccinés (grippe)	Nb total résidents	% résidents vaccinés/Nb total résidents			#DIV/0!	
Nb résidents vaccinés (grippe)	Nb total résidents	% résidents vaccinés/Nb total résidents						
		#DIV/0!						
Pourcentage de résidents vaccinés par injection contre la grippe saisonnière	<p style="text-align: center;">Double cliquer dans le tableau pour rentrer vos données. Sinon, faire le calcul : $\text{nb résidents vaccinés} \times 100 / \text{nb total résidents}$.</p>							
Nombre total de professionnels salariés de l'EHPAD (toutes catégories professionnelles confondues)								
Nombre de personnel vacciné par injection contre la grippe saisonnière	<table border="1"> <thead> <tr> <th>Nb personnel vacciné (grippe)</th> <th>Nb total personnel</th> <th>% personnel vacciné/Nb total personnel</th> </tr> </thead> <tbody> <tr> <td></td> <td></td> <td>#DIV/0!</td> </tr> </tbody> </table>	Nb personnel vacciné (grippe)	Nb total personnel	% personnel vacciné/Nb total personnel			#DIV/0!	
Nb personnel vacciné (grippe)	Nb total personnel	% personnel vacciné/Nb total personnel						
		#DIV/0!						
	<p style="text-align: center;">Double cliquer dans le tableau pour rentrer vos données. Sinon, faire le calcul : $\text{nb personnel vacciné} \times 100 / \text{nb total personnel}$.</p>							

Une politique d'identification des résidents ayant une indication de vaccination anti-pneumococcique est en place (calendrier vaccinal)

Oui

Non

Si oui, nombre de résidents ayant une indication

Nombre de résidents vaccinés ayant une indication

5-4 Surveillance environnementale : document preuve pour chaque item

<p>Une surveillance mensuelle de la température de l'eau chaude est effectuée :</p> <ul style="list-style-type: none"> - en sortie de production d'Eau Chaude Sanitaire (ECS) (mise en distribution) - en retour(s) de boucle(s) (retour général), - au niveau de point(s) d'usage à risque le(s) plus représentatif(s) du réseau ou à défaut les points d'usage les + éloigné(s) de la production d'ECS 	<p><input type="checkbox"/> Oui <input type="checkbox"/> Non</p> <p><input type="checkbox"/> Oui <input type="checkbox"/> Non <input type="checkbox"/> Réseau non bouclé</p> <p><input type="checkbox"/> Oui <input type="checkbox"/> Non</p>	
<p>Un contrôle annuel des légionelles dans le réseau d'eau chaude sanitaire est réalisé au niveau :</p> <ul style="list-style-type: none"> - fond de ballon de production et de stockage d'ECS, - retour(s) de boucle(s) (retour général) - au niveau de point(s) d'usage à risque le(s) plus représentatif(s) du réseau ou à défaut les points d'usage les + éloigné(s) de la production d'ECS 	<p><input type="checkbox"/> Oui <input type="checkbox"/> Non <input type="checkbox"/> Pas de ballon</p> <p><input type="checkbox"/> Oui <input type="checkbox"/> Non <input type="checkbox"/> Réseau non bouclé</p> <p><input type="checkbox"/> Oui <input type="checkbox"/> Non</p>	
<p>Ces éléments sont tous consignés dans le carnet sanitaire</p>	<p><input type="checkbox"/> Oui</p> <p><input type="checkbox"/> Non</p>	

Annexe 2 : GUIDE de REMPLISSAGE INDICATEURS EHPAD

Items 4-2, 4-3 et 4-4 « référent médical », « référent paramédical » et « correspondant » :

La formation des référents (médical, paramédical) est précisée dans les fiches indexées en bas de page du bilan des indicateurs. Pour les correspondants, sont considérées comme formations celles réalisées soit en interne, soit par l'EMH soit par le CPIas ou autres organismes sur les missions et les rôles du correspondant.

La participation aux journées régionales n'est pas considérée comme une formation de référent ou de correspondant.

Item 4-7 « auto-évaluation du GREPHH » :

Cocher oui si l'auto-évaluation « maîtrise du risque infectieux en EHPAD » du GREPHH a été réalisée au moins une fois sans notion de date.

Item 4-9 « visites annuelles de l'EMH » :

On considère que les visites réalisées dans le cadre d'alerte sanitaire comprennent la gestion et le suivi des actions en lien avec l'alerte et ne font pas partie des visites programmées lors de la constitution du programme annuel d'action.

Item 5-3 « vaccination » :

Le nombre total de résident est le nombre moyen de résident sur l'année. Le nombre de résidents vaccinés correspond aux résidents vaccinés soit avant l'entrée dans l'EHPAD, soit dans l'EHPAD, et à jour des vaccinations surveillées.

Pour l'item : « Une politique d'identification des patients ayant une indication de vaccination anti- pneumococcique est en place » se référer au calendrier vaccinal 2018

http://solidarites-sante.gouv.fr/IMG/pdf/calendrier_vaccinations_2018.pdf

2- À partir de l'âge de 2 ans, la vaccination est recommandée pour les patients à risque ; elle est effectuée avec un vaccin conjugué 13-valent, ainsi qu'avec un vaccin non conjugué 23-valent (VPP 23) selon les modalités figurant dans le schéma vaccinal mentionné plus bas : **elle s'adresse aux personnes suivantes** :

- a) immunodéprimés (patients concernés par les recommandations de vaccination des immunodéprimés) ;
- aspléniques ou hypospléniques (incluant les syndromes drépanocytaires majeurs) ;
 - atteints de déficits immunitaires héréditaires ;
 - infectés par le VIH ;
 - patients présentant une tumeur solide ou une hémopathie maligne ;
 - transplantés ou en attente de transplantation d'organe solide ;
 - greffés de cellules souches hématopoïétiques ;
 - traités par immunosuppresseur, biothérapie et/ou corticothérapie pour une maladie auto-immune ou inflammatoire chronique ;
 - atteints de syndrome néphrotique.
- b) non immunodéprimés porteurs d'une maladie sous-jacente prédisposant à la survenue d'IIP :
- cardiopathie congénitale cyanogène, insuffisance cardiaque ;
 - insuffisance respiratoire chronique, bronchopneumopathie obstructive, emphysème ;
 - asthme sévère sous traitement continu ;
 - insuffisance rénale ;
 - hépatopathie chronique d'origine alcoolique ou non ;
 - diabète non équilibré par le simple régime ;
- patients présentant une brèche ostéo-méningée, un implant cochléaire ou candidats à une implantation cochléaire.

Item 5-4 « surveillance environnementale » :

Les items retenus font référence aux surveillances réglementaires. Les points de contrôles ont été définis selon les termes de l'arrêté du 1^{er} février 2010 relatif à la surveillance des légionnelles dans les installations de production, de stockage et de distribution d'eau chaude sanitaire.

Point d'usage à risque : équipement émettant des aérosols : douche, balnéothérapie...

<http://www.cpias.fr/nosobase/Reglementation/2010/Arrete/01022010.pdf>

Rapport activité EMH

Année : 2017

1° Identification de l'EMH

Nom de l'EMH

Date création EMH

Département(s) concerné(s)

2° Coordonnées du déclarant

Nom, Prénom

.....

Téléphone

Adresse mail

3° Ressources humaines de l'EMH

Nombre ETP

ETP praticien hygiéniste (médecin ou pharmacien)

ETP paramédical hygiéniste (IDE ou cadre)

ETP secrétariat

4° Couverture de prise en charge des EHPAD

Nb EHPAD en convention	Nb EHPAD éligibles	% EHPAD en convention/nb EHPAD éligibles
		#DIV/0!

Double cliquer dans le tableau pour rentrer vos données.

Sinon, faire le calcul : nb EHPAD conventionné x 100 / nb EHPAD éligibles.

Capacité* en lits et places en convention	Capacité* en lits et places éligibles	% lits et places en convention/capacité en lits et places éligibles au programme
		#DIV/0!

Double cliquer dans le tableau pour rentrer vos données.

Sinon, faire le calcul : capacité lits-places en convention x 100 / capacité lits-places éligibles.

* lits et places (Hébergement permanent, temporaire et accueil de jour)

5° Activité

5-1 Nombre total de déplacements effectués (dans le cadre du programme d'actions annuel) *

Dont nombre de déplacements effectués dans le cadre de/d' :

- Un état des lieux (autoévaluation du GREPHH ...)
- Elaboration/bilan d'un programme d'actions
- Aide à la rédaction du volet infectieux du plan bleu
- Aide à la rédaction/adaptation/ diffusion de protocoles
- Formations

- Aide/réalisation d’audits
- Réalisation/mise en œuvre/suivi du carnet sanitaire
- Autres

Précisez :

.....

*Un déplacement peut correspondre à plusieurs modalités. Le nombre total des déplacements peut ne pas être égal à la somme totale des déplacements.

5-2 Nombre total de déplacements effectués dans le cadre d’aide à la gestion d’alertes sanitaires

Dont nombre de déplacements effectués dans le cadre de gestion :

- Alertes de nature environnementale (contamination réseau ECS par des légionelles)
- Epidémie GEA
- Epidémie IRA
- BMR
- BHRe
- Gale
- Légionellose
- Autres maladies infectieuses

Précisez le type d’épisode infectieux

.....
.....
5-3 Nombre total de conseils téléphoniques/mail (si activité tracée)

5-4 Formations/informations à destination des EHPAD réalisées par l'équipe mobile d'hygiène

Epidémie (IRA, GEA, Gale...)		
Entretien des locaux		
Vaccination		
Bon usage des ATB		
BMR/BHRe		
Correspondant hygiène *		
Dispositifs invasifs		
Environnement (légionnelle...)		
Autres		
TOTAL		0

Double cliquer dans le tableau pour rentrer vos données.

Nb heures stagiaires = nb participants x durée de la formation en heures

Par ex : 5 sessions de formation à l'HDM de 2h pour 10 professionnels/session

= 5x10x2 soit 100 H stagiaires.

*http://www.cpias.fr/nosobase/recommandations/cclin_arlin/EHPAD/V2015/fiche_poste_correspondant.doc

5-5 Participation à des réunions de travail, instances ...(groupes régionaux, filières gérontologiques....)

Thème	Nb de réunions

5-6 Animation par l'EMH de groupe de travail

Thème	Nb de réunions

6° Synthèse des indicateurs EHPAD

Cette partie ne sera pas à remplir par l'EMH (issue de la saisie faite par les EHPAD)